

Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret

Siège administratif : Mairie - 30 route de Gien 45600 LION EN SULLIAS

Tél : 02.38.36.92.59 Fax : 02.38.36.93.57

Cher(e) collègue

Grâce à une convention de partenariat signée au niveau national entre l'Association des maires Ruraux et la société Vitogaz France, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels et exclusifs sur la fourniture de gaz en citerne...jusqu'à moins 40% !!!! selon vos consommations. Cela vaut le coup de vérifier !

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- Vous avez une citerne, vous vous fournissez déjà chez Vitogaz et vous êtes adhérents à l'UDMR 45. Contactez-nous à l'aide du coupon joint. Nous vous mettrons en contact avec le représentant Vitogaz France

qui vous proposera un tarif préférentiel..

- Même cas, mais vous n'êtes pas adhérent. Contactez-nous à l'aide du coupon joint. Nous vous mettrons en contact avec le représentant Vitogaz qui vous proposera un tarif préférentiel. Vous devrez régler l'adhésion

aux maires ruraux.

- Vous avez une citerne, vous vous fournissez chez un autre fournisseur que Vitogaz et vous souhaitez bénéficier des tarifs préférentiels de la convention AMRF/Vitogaz. Contactez-nous à l'aide du coupon joint. Nous vous mettrons en relation avec le représentant Vitogaz, qui étudiera avec vous les éléments de consommation, les délais de faisabilité et les tarifs proposés...Enfin pour bénéficier de ces tarifs il

conviendra de régler votre adhésion aux maires ruraux..

Quelques remarques supplémentaires :

La société Vitogaz France est la dernière société de gaz domiciliée en France et réglant ses impôts en France.

(Primagaz aux Pays Bas, Antargaz aux USA, Butagaz en Irlande)

La rencontre avec le représentant Vitogaz France, l'examen du dossier, la proposition de prix sont gratuits.

La société Vitogaz France s'occupe de l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour l'arrêt de votre

ancien contrat, le changement de la citerne etc....La mise en place de la nouvelle citerne est offerte.

Les tarifs proposés sont d'autant plus compétitifs qu'ils sont négociés sur une convention nationale.

Sous certaines conditions la société Vitogaz France peut prendre en charge la première cotisation aux maires ruraux.

Nous espérons que cette initiative de l'AMRF vous permettra de trouver les meilleures conditions et vous faire

réaliser des économies toujours les bienvenues.

Dans l'attente de votre envoi, nous vous adressons nos salutations cordiales et rurales.

Pour l'UDMR 45

Le président : Gilles LEPELTIER

Courriel: udmr45@gmail.comSite: www.mairesruraux45.fr